

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE AVIVA INVESTORS – EUROPEAN EQUITY FUND

Luxembourg, le 16 mai 2022

Cher/Chère Actionnaire,

Le présent avis vous est adressé en votre qualité d'actionnaire d'**Aviva Investors – European Equity Fund** (le « **Compartiment** »).

À la suite d'une initiative commerciale interne, Aviva Investors Global Services Limited (le « Gestionnaire d'investissement ») a décidé de ne plus soutenir l'offre du Compartiment.

L'initiative susmentionnée, associée aux défis en matière de performance du Compartiment et à l'absence d'un intérêt renouvelé de la part des investisseurs, a conduit le Conseil d'administration du Fonds (le « Conseil ») à décider, dans votre intérêt, de liquider le Compartiment avec effet au 8 juin 2022 (la « **Date de liquidation** »).

Par conséquent, à compter de la date du présent avis, aucune souscription dans le Compartiment ne sera acceptée. De même, toujours dans votre intérêt et dans le but de garantir l'égalité de traitement entre les actionnaires, aucun rachat de vos actions du Compartiment ni aucune conversion en actions d'un autre compartiment du Fonds n'est autorisé avant la Date de liquidation.

Le Gestionnaire d'investissement prendra en charge les frais engagés par la liquidation du Compartiment, y compris les frais juridiques et réglementaires, à l'exclusion, toutefois, des frais de transaction associés à la cession des investissements du Compartiment.

Le Gestionnaire d'investissement réalisera les actifs du Compartiment dans votre intérêt. À compter de la date du présent avis, le portefeuille du Compartiment ne pourra contenir de liquidités qu'aux fins de la liquidation prévue, ce qui signifie que sa politique d'investissement et les restrictions d'investissement applicables pourront ne plus être respectées.

Vous recevrez, dans les meilleurs délais après la Date de liquidation, le produit net de cette réalisation à hauteur des actions que vous détenez dans le Compartiment, sur la base du prix de réalisation effectif des investissements. Tous les produits de la liquidation qui ne pourraient être distribués aux actionnaires seront déposés en leur nom auprès de la Caisse de Consignation du Luxembourg.

Si votre compte a été bloqué pour une ou plusieurs des raisons suivantes – informations relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent (« AML ») et aux obligations de connaissance des clients (« KYC »), retour de courrier ou autres – susceptibles d'empêcher le paiement des produits de la liquidation ou des rachats d'Actions, nous vous invitons à contacter par e-mail notre prestataire de services d'Agent de transfert, RBC Investors & Treasury Services Luxembourg, à l'adresse RBCIS_SHS_OngoingRefresh@rbc.com pour vérifier le statut de votre compte. RBC Investors & Treasury Services Luxembourg vous informera des documents nécessaires à fournir afin de rendre votre compte conforme et de le débloquer.

Les investisseurs belges voudront bien noter que le Prospectus en vigueur, les documents d'information clé pour l'investisseur (DICI), le dernier rapport semestriel et le dernier rapport annuel sont disponibles

AVIVA INVESTORS

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 2 rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 32 640
(le « Fonds »)



gratuitement en anglais auprès de l'établissement chargé du service financier en Belgique (RBC Investor Services Belgium S.A., 20th Floor, Zenith Building Boulevard du Roi Albert II 37 1030 Bruxelles) et sur le site internet www.avivainvestors.com. Les DICI sont également disponibles en français.

La Valeur Nette d'Inventaire est publiée sur le site de la Belgian Asset Managers Association (www.beama.be).

Le précompte mobilier en vigueur en Belgique est de 30%.

Le document d'information clé pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Pour toute autre question relative au changement exposé plus haut, veuillez contacter Aviva Investors Luxembourg S.A. au : +352 40 28 20 261.

Sincères salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "C. Joller".

Cindy JOLLER

Pour le compte du Conseil d'administration